

Information spécifique

Petit coléoptère de la ruche (Aethina tumida)

Abeilles mellifères et bourdons

animauxderente.ch

Le portail d'information pour les détenteurs

vétérinaires OSAV

Petit coléoptère de la ruche découvert dans le sud de l'Italie

Le petit coléoptère de la ruche (Aethina tumida) est un ravageur redouté des colonies d'abeilles sociales (abeilles mellifères, bourdons et abeilles sans dard), dont les adultes et les larves mangent le miel, le pollen et de préférence le couvain. Les pays européens ainsi que la Suisse étaient considérés jusqu'ici comme indemnes du petit coléoptère de la ruche. Les annonces actuelles de septembre 2014 concernant la découverte d'Aethina tumida dans le sud de l'Italie sont alarmantes et requièrent également de la part des apicultrices et apiculteurs suisses une attention accrue et le contrôle régulier de leurs propres colonies d'abeilles.



Fig. 1: Colonie d'abeilles mellifères détruites par les larves (© P. Neumann)

Le petit coléoptère de la ruche est un des ravageurs des abeilles les plus dangereux au monde. Ce coléoptère originaire d'Afrique subsaharienne s'est propagé depuis 1996 en Amérique du Nord et en Amérique centrale, en Egypte et en Australie. Ce ravageur a un potentiel de multiplication énorme, de sorte que lorsque les conditions sont favorables, il suffit de seulement quelques coléoptères pour provoquer des dégâts importants. En particulier les colonies européennes faibles ou stressées (par ex. après la perte de la reine) mais également les colonies fortes (~10 cadres complètement occupés) peuvent être complètement détruites en deux semaines par le petit coléoptère de la ruche.

Petit coléoptère de la ruche découvert en Italie

Le 12.09.2014, les autorités italiennes ont annoncé la découverte de petits coléoptères de la ruche en Calabre, dans le sud de l'Italie. Le rucher touché avait été installé comme «piège» à des fins de surveillance à proximité du port de Gioia Tauro. Le 18.09.2014, l'Italie a annoncé un deuxième et le 24.09.2014 un troisième cas à 2 km resp. 1km du premier. Pour déterminer l'étendue de la propagation du ravageur, les autorités italiennes vont à présent contrôler les ruchers situés dans un rayon de 100 km et les ruchers atteints seront détruits. Car la transmission aux colonies d'abeilles en bonne santé se fait au travers de l'envol des coléoptères adultes (sur une distance allant jusqu'à 50 km). Une propagation est également possible par le biais des essaims, des ruches mobiles, de l'échange ou du transport de matériel apicole (outillage, cadres) ainsi que probablement par les plantes en pot et les fruits/légumes.

Comment reconnaît-on le petit coléoptère de la ruche?

Œufs: les œufs sont de couleur blanchâtre et mesurent env. 1.4 mm de long (env. 2/3 de la taille des œufs d'abeilles, voir fig. 1). Les œufs ne sont toutefois pas faciles à repérer car les femelles pondent leurs œufs de préférence dans les petites fissures et fentes.

Larves: la larve constitue le stade de développement nuisible pour la colonie d'abeilles et le matériel apicole entreposé. Elle atteint une longueur allant jusqu'à env. 1 cm, est de couleur crème et pourrait au premier coup d'œil être confondue avec la larve de la fausse teigne (voir fig. 2). Mais en l'observant de plus près, on peut la distinguer facilement de cette dernière grâce à ses 3 paires de pattes antérieures (a), aux poils épineux sur le dos de chaque segment du corps (b) et aux deux grands processus épineux à l'extrémité postérieure (c).



(© P. Neumann)

Fig. 2: Ponte d'œufs du petit coléoptère de la ruche Fig. 3: Larve migrante du petit coléoptère de la ruche. La larve migrante se transforme en nymphe dans le sol, à l'extérieur de la ruche (© Friedrich-Loeffler Institut).

Coléoptères: les coléoptères adultes mesurent 5-7 mm de long et 2.5-3.5 mm de large (environ un tiers de la taille d'une abeille ouvrière). Après être sorti de la loge nymphale, le coléoptère a une couleur rougeâtre-brunâtre, mais devient rapidement de plus en plus foncé jusqu'à présenter finalement une couleur brune à noire (vor fig. 4a-4c). La tête, le thorax et l'abdomen sont clairement démarqués. Les coléoptères peuvent aisément être confondus avec les dermestes du lard. Une caractéristique permettant de reconnaître ce coléoptère est que les élytres (d) sont plus courts que l'abdomen, de sorte que l'on voit l'extrémité postérieure de l'abdomen (e). Les antennes ont en outre une forme caractéristique de «massue» (f).

On trouve le plus souvent les coléoptères dans les fentes et les fissures ou sur la face intérieure postérieure du couvercle. C'est la raison pour laquelle le début de l'infestation passe très facilement inaperçu dans des colonies d'abeilles de force normale.



Fig. 4 a-c: a) Petit coléoptère de la ruche adulte (à gauche, © FERA), comparaison de taille entre l'abeille (b) et c) la larve du coléoptère (© E. Hüttinger).

Outre la découverte de coléoptères, de larves et d'œufs, on peut reconnaître l'infestation par les galeries creusées dans les cadres par les larves à la recherche de nourriture, aux rayons à consistance de mucus, au miel liquide, fermenté, à l'odeur putride ou aux traces et croûtes laissées par les larves migrantes se déplaçant vers l'extérieur du rucher.

Mesures préventives pour empêcher l'introduction en Suisse

La propagation effective en Italie du petit coléoptère de la ruche n'étant actuellement pas encore précisément connue, il ne faudrait pas importer, resp. ne pas (r)amener en Suisse des colonies d'abeilles, des reines ou du matériel apicole usagé en provenance d'Italie jusqu'à ce que l'on ait des informations fiables. Il faudrait de manière générale renoncer aux achats d'origine inconnue. Il y a lieu d'examiner le couvain à chaque contrôle de la colonie. En cas de découverte de coléoptères ou de larves suspects, les apicultrices et apiculteurs devraient s'adresser à leur inspecteur des ruchers qui enverra des échantillons au Centre de recherches apicoles (CRA) après entente préalable. Les échantillons peuvent facilement être prélevés à l'aide de bandelettes de diagnostic Schäfer (voir fig. 5):



Fig. 5: Les bandelettes en plastique sont introduites dans la ruche par le trou d'envol, puis elles sont retirées rapidement après >12 heures et placées dans un sachet. Les coléoptères adultes se cachent de préférence dans ces pièges (© M. Schäfer).

Une fois que le petit coléoptère de la ruche s'est installé, il n'est plus possible de l'éradiquer. Il est donc essentiel que toutes les apicultrices et tous les apiculteurs contribuent à protéger les colonies d'abeilles suisses par la prévention («Bonnes pratiques apicoles»), l'identification précoce de l'infestation suivie de l'élimination appropriée du ravageur dès sa première introduction.

Vous trouverez de plus amples informations sur le petit coléoptère de la ruche sous www.osav.admin.ch, www.agroscope.admin.ch et www.animauxderente.ch.

09 / 2014